

**ABONNEMENT SAUMUR :**  
 Un an . . . . . 25 fr.  
 Six mois . . . . . 13  
 Trois mois . . . . . 7

**Poste :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur le poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le texte ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**  
**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 JANVIER

**CERTIFICATS DE RÉPUBLICANISME**

On n'a peut-être pas assez fait remarquer le cri poussé à la Chambre par M. le président du Conseil à propos d'un candidat éliminé du concours des contributions comme mal pensant.

— Nous demanderons toujours, a hurlé M. Floquet, des certificats de républicanisme !

Ce système explique suffisamment les mécontentements et les dégoûts qui se manifestent un peu partout contre le régime actuel.

Il est évident que dans les villes, dans les bourgades, dans les villages, on est las d'être gouverné et administré par un parti, ou plutôt par une coterie qui n'admet que les siens et persécute tous les autres.

Car ce n'est pas le parti républicain qui est le maître, c'est le parti radical, avec les complaisances du gouvernement.

Et les conservateurs et les indépendants ne sont pas les seuls en butte aux tracasseries des comités radicaux ; les républicains modérés et même ceux qui sont soupçonnés d'opportunisme sont traités comme de simples réactionnaires.

Et sous ce terme général il ne faut pas entendre uniquement ceux qui font ou qui passent pour faire de l'opposition à la République ; les comités radicaux mettent dans le même panier tous ceux qui ne les applaudissent pas, tous ceux qui ne les flâtent pas, tous ceux qui ne s'occupent point de leurs petites haines et ne s'empressent pas de les servir.

Et l'on reproche à celui-ci et à celui-là que sa femme ou sa mère va à l'église, ou que son oncle, son cousin, ou un de ses amis d'enfance chez lequel il va dîner et qu'il reçoit chez lui, est connu pour ne pas goûter la politique radicale.

Le candidat qui a été éliminé du concours administratif l'a peut-être été non à cause de ses opinions personnelles, mais parce

qu'un des membres de sa famille, avec lequel il n'a pas voulu se brouiller, était en procès avec un des membres du comité radical qui dicte sa conduite au préfet du département.

En sorte que le cri de M. Floquet, tout exorbitant qu'il soit, ne correspond même pas au système.

Ce qu'on demande, c'est plus qu'un certificat de républicanisme : c'est un certificat de radicalisme, et non pas de radicalisme gouvernemental, mais de radicalisme local, de celui qui anime les comités qui tyrannisent l'endroit. Et ce certificat n'est même pas une certifié personnel ; il doit envelopper tous les parents consanguins et alliés, ainsi que les amis que le postulant fréquente habituellement.

C'est monstrueusement ridicule. Mais les jacobins ont-ils donc imaginé d'autres systèmes que des systèmes ridicules et monstrueux ?

Et c'est ainsi que, dans le moindre village de notre pauvre France, un dixième de la population terrorise le reste, et que partout l'on est à couteau tiré.

Et ce qu'il y aura de plus curieux, c'est que, lorsque ce système de basse et ignoble tyrannie aura fait éclater une réaction fatale, les misérables qui font tout ce mal se précipiteront au premier rang pour tâcher de voler les bonnes grâces du gouvernement réparateur !

**NI L'UN, NI L'AUTRE :**

Sous ce titre, on lit dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« La note que nous avons publiée, à propos de l'élection de Paris, a fait connaître à nos lecteurs quelle doit être notre attitude en présence de la manifestation politique à laquelle se préparent les électeurs parisiens.

« Suivant le très sage avis qui nous a été donné, lequel est absolument conforme à notre opinion personnelle, si nous étions électeurs à Paris, nous ne donnerions notre suffrage ni à M. le général Boulanger, can-

didat patronné par M. Rochefort, ni à M. Jacques, candidat officiel patronné par M. Floquet, chef du cabinet actuel. Nous inscrivions sur notre bulletin un nom honorable, le nom d'un royaliste, afin que notre voix puisse entrer en ligne de compte dans le nombre des suffrages exprimés.

« Qu'importe à la France que le siège de M. Hude soit occupé par M. Boulanger ou par M. Jacques ? Ne dirait-on pas, à voir la passion qui s'est emparée de certains esprits impatientes, que le succès ou la déroute de l'un ou de l'autre de ces deux noms vont mettre le pays en péril ? Le pays ne compte pas sur Paris pour le sauver : Paris n'est pas la France ! Dieu merci !

« Hier, M. Jacques n'était connu que par ses fâcheux antécédents politiques ; et par les liqueurs qu'il fabrique peut-être avec des alcools allemands ; et on ne connaissait M. Boulanger que par l'art de mentir qu'il possède au plus haut degré, par son discipline militaire, par ses relations compromettantes, par son ambition démesurée, et par une quantité d'autres défauts dont l'énumération serait longue.

« Et c'est du succès de l'un de ces deux hommes médiocres que dépendrait le sort d'un grand pays comme la France !

« Allons donc ! Ce n'est pas sérieux.

« Quelques-uns de nos confrères s'écrient dans un transport de joie, croyant toucher au but de leurs espérances mal définies :

« Boulanger ? — c'est le balai...

« Boulanger ? — c'est la revanche...

« Boulanger ? — c'est le châtement...

« Ils transfèrent ainsi le général en bonne à tout faire.

« Veyron : s'il est le balai, il balayera la place ; très bien. Mais s'il est de force à le nettoyer convenablement, ce dont nous doutons absolument, il est probable que, lorsqu'il l'aura balayée, il ne la cèdera point à un autre.

« La revanche ?... Malheureusement c'est un mot que nous avons tous dans le cœur et sur les lèvres, mais il y a grande imprudence à le prononcer s'il ne cache qu'une fanfaronnade de circonstance.

« Le châtement ? — Ah ! nous ne comprenons plus. Croit-on pouvoir se servir de Boulanger pour châtier les hommes qui détiennent le pouvoir ? C'est une lourde erreur, car le général fait la même profession de foi qu'eux ; il s'enloure de ceux qui ont voté les lois à outrance : de Naquet, l'auteur de la loi du divorce, de Laisant, l'un des promoteurs de la loi militaire que vient de voter le parti radical tout entier, de Vergoin, de Susini, de Le Hérisse, et de toute la bande d'athées, de radicaux, de socialistes, parmi laquelle il a eu soin de choisir son état-major !

« Ainsi, Jacques, c'est la Commune en perspective.

« Boulanger, c'est tout ce que l'on voudra ; son élection, suivant tout homme raisonnable, ressemblerait à une folie ou à un acte de désespoir.

« En vérité, c'est faire preuve de peu de bon sens, de peu de patriotisme, que de recommander l'un ou l'autre de ces candidats. — E. DE LA BARRE. »

**BOULANGERIE**

Le *Gaulois* fait cette constatation, que nous donnons très froidement, comme un document d'ordre expérimental et scientifique :

« On a beau être un philosophe, un sceptique, un boulevardier, il est une remarque qui s'impose : c'est que la lutte engagée, pour l'élection du 27, est une lutte homérique, la lutte d'un seul contre tous. Voulez-vous, en effet, faire la récapitulation des forces concentrées contre le général Boulanger ?

« Le général Boulanger a contre lui : le Président de la République, les ministres, les sénateurs, les députés, le conseil général de la Seine, le conseil municipal de Paris, les gens en place, l'armée des employés de l'Etat et de la ville, tous les journaux républicains, moins 4, dont nous parlons plus loin, et tous les journalistes républicains de Paris.

28 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

**L'ÉVADÉ**

Par Raoul de Navery

IX

DÉVOUEMENT

Une semaine plus tard, la femme de Grotius recevait une lettre de la princesse douairière. Cette lettre était longue, et si grave que Marie la relut deux fois. Quand elle l'eut bien comprise, elle la cacha dans sa poitrine ; puis, comme l'heure de se rendre à Lœvestein était arrivée, elle monta dans le bateau de Jacob et gagna l'île de Bomme.

— Quelles nouvelles m'apportes-tu ? demanda Grotius.

— Comment sais-tu qu'il m'en est arrivé ?

— A l'expression de ton visage.

— Tu as raison, et ce sont d'importantes nouvelles.

— Si elles sont heureuses, d'où naît ton inquiétude ?

— Puis-je être tranquille, quand il s'agit de ta liberté ?

— Le stathouder songe-t-il à me la rendre ?

— Peut-être !

Le visage de Grotius rayonna.

— Parle, parle, Marie ! En dépit de ton dévouement, ne devines-tu pas ce que je souffre ? Quitte Lœvestein ! Marcher sous le ciel, les pieds dans les hautes herbes, ne plus me sentir étouffé entre ces murailles !

Marie s'approcha de son mari et posa une main sur son épaule.

— Cette liberté, tu peux l'acheter.

— On ne me la donne pas ?

— On te la vend.

— Ce doit être cher ! Dans les contrats de ce genre, Maurice de Nassau est le plus retors des Juifs de nos Provinces.

— Peut-être les conditions mises à ta libération ne te semblent-elles point exorbitantes.

— J'ai l'habitude de l'écouter et de te croire.

Marie tira la lettre de son sein, comme si elle redoutait d'oublier les articles soumis à l'appréciation de Grotius, puis, après avoir parcouru la première page, elle lui dit :

— Le stathouder demande que tu ne publies point le mémoire destiné à défendre la conduite et à glorifier la mémoire de Barneveldt.

— Lorsque je commençai ce travail, j'avais l'espérance de sauver mon ami... Il n'est plus... La postérité le vengera des calomnies et fera, de son échafaud, un piédestal. Ne point donner au public ces pages ignorées n'est pas trahir le souvenir du héros.

— Ainsi tu consens ?

— Oui. D'ailleurs, des hommes plus éloquents que moi se chargeront de la tâche.

— Bien, dit Marie.

— Continue.

— Durant ta détention au Biennenhof, les Etats se sont montrés à ton égard d'une ingratitude révoltante...

— Je l'ai oublié.

— Tu garderas le silence sur tous les faits relatifs à ton emprisonnement ?

Grotius enveloppa sa femme d'un tendre regard, comme s'il cherchait dans la contemplation de cette créature aimée la force d'accomplir un nouveau sacrifice. Il hésita une seconde ; cependant il répondit d'une voix tremblante :

— Je me tairai.

Ce fut au tour de Marie de s'arrêter. Elle relut par deux fois la suite de la lettre de la princesse ; puis d'un accent hésitant, sans oser lever les regards sur Grotius, elle dit enfin :

— Le prince demande...

— Ce qu'il désire est donc bien honteux, que tu n'oses me le dire en face ?

— Maurice de Nassau souhaite que tu rétractes publiquement tes sentiments et ta croyance.

— Quoi ! s'écria Grotius, on attend de moi cette lâcheté ! Et tu oses, ou plutôt, Marie, tu as la faiblesse de me transmettre ces offres déshonoran-

tes ! Que je meure dans la forteresse de Lœvestein, seul et désespéré, plutôt que de m'avilir devant ceux qui m'honorent : ma conscience est en paix. Un peu plus ou moins de souffrances, qu'importe ! J'ai pu me tromper quelquefois ; quel homme est exempt d'erreur ? Mais ces erreurs furent involontaires. Barneveldt, l'honneur et la bravoure même, fut mon ami ; je lui aurais volontiers sacrifié ma vie, et je regretterai toujours de n'avoir pas eu l'honneur et la joie de le défendre. Dieu ne l'a pas permis. Pour toi, pour mes enfants, je pouvais faire le sacrifice des pages écrites pour en appeler au peuple d'une sentence fautive. Raconter ce que j'ai souffert eût été une faible et mesquine vengeance. Mais quant à me faire renier ma foi, et traiter aux gémonies ce qui me paraît digne de respect, jamais, entends-tu, Marie, jamais je ne le ferai ! Si je me suis trompé dans mes appréciations, qu'on me répute. Je préfère encore la vérité à la gloire. La trahison est une lâcheté dont je suis incapable... Chère femme ! nous resterons encore longtemps, moi, le captif de Lœvestein, toi, mon ange gardien ! Ne pleure pas, c'est le devoir. Mieux vaut Grotius malheureux que déshonoré.

— Oh ! s'écria Marie, l'excès de ta constance devient cruauté !

— Ce n'est plus toi qui parles, fit Grotius en se penchant vers sa femme. Oh, si c'est toi, je ne te

» Pour lui, qu'a-t-il ?  
 » Un comité de 20 personnes, contenant certainement des hommes de valeur, mais dont l'ensemble jouit d'une autorité discutée; un ami, puissant pamphlétaire; un autre ami, puissant organisateur; 4 journaux intelligents et dévoués.  
 » Voilà le bilan! Donc, nous avons raison de le dire: seul contre tous!»

### Que se passe-t-il au Tonkin ?

Le ministère de la marine a communiqué à la presse quelques-unes des informations qu'il a reçues du Tonkin. Nous disons quelques-unes, parce qu'il nous paraît certain que la dépêche publiée n'est qu'une analyse arrangée des informations reçues par le cabinet. Avec quelque préoccupation d'affaiblir l'importance des faits qu'il a été dirigé la communication officielle, ce qu'elle laisse entendre suffit pour montrer ce qu'est la prétendue pacification dont on nous parle si souvent. Il est dit que « des rassemblements de pirates s'étant formés à Cho-Mai et à Cho-Chu, d'où ils sortaient fréquemment pour piller et rançonner les populations placées sous notre protection, le général Borgia-Desbordes a reçu l'ordre de les disperser ». Nous ne chicanons pas sur l'expression de « pirates » dont l'exactitude en la circonstance pourrait peut-être donner lieu à discussion. Nous nous bornons à constater que des rassemblements armés ont pu se former, s'établir dans deux villes, et « piller et rançonner » les populations placées sous notre protection. Le fait à lui seul suffirait à indiquer que le prestige du protectorat français laisse un peu à désirer.

La dépêche ajoute que Cho-Mai a été attaqué le 17 janvier et enlevé après un engagement très vif, dans lequel nous avons eu un officier et douze soldats européens tués. Il résulte des termes mêmes de cette dépêche que les « pirates » ont lutté avec énergie. On néglige également de nous faire connaître quel est le chiffre des pertes subies par les contingents indigènes qui accompagnent toujours nos soldats, et qui devaient être assez nombreux, puisque la colonne était commandée par un général de brigade.

En un mot, on a l'air de nous donner des nouvelles et en réalité on nous dissimule la plus grande partie de la vérité. Nous savons bien que, lorsqu'il s'agit du Tonkin, le gouvernement républicain a, à cet égard, des traditions, mais nous croyons que l'opinion publique verrait sans regret ces traditions être abandonnées et ne serait pas fâché qu'on se décidât, ne fût-ce qu'une fois, à lui dire la vérité sur ce qui se passe dans l'Indo-Chine.

### INFORMATIONS

#### BAGARRES ANNONCÉES

On lit dans la *Presse*, l'organe boulangiste de M. Laguerre :

« Le gouvernement sent maintenant qu'il est perdu.

reconnais plus. Nous avons souffert et nous souffrirons. Tu partageras avec moi une croix bien lourde; mais tu trouveras la consolation dans l'innocence de ma renommée. Marie me poussant à commettre une action capable de me faire déchoir dans l'estime de mes amis, ne serait-elle pas la digne compagne de Grotius.

Marie releva le front.

— Eh bien! soit! Tu refuseras la grâce offerte par le stathouder, tu garderas l'austérité fière dont tu as le droit de te vanter. Tes enfants recueilleront intact l'héritage de ta renommée. Mais si tu n'acceptes rien de Maurice de Nassau, tu ne lui as rien promis. L'homme qu'on enferme a toujours droit à l'évasion. Le coupable même ne rêve pas autre chose, et tu es innocente, toi! Tu quitteras Levestein; nous fuirons notre patrie, nous irons en France, en Danemarck, en Russie...

— Qui donc ouvrira les portes de la forteresse?

— Je trouverai les moyens de te la faire quitter.

— C'est impossible! Songe à l'épaisseur des murailles.

— On en a percé de plus dures; d'ailleurs, le fleuve est prêt.

— Tu as raison; il ne s'agit que d'y descendre.

— Avec du courage et de la volonté...

— Les sentinelles n'ont-elles point ordre de

» Les rapports unanimes de ses agents constatent l'élection certaine, pour dimanche, du général Boulanger.

» Aussi le gouvernement songe-t-il à employer les moyens les plus odieux pour vicier le scrutin.

» Des amis sûrs nous avertissent qu'au dernier moment les coupe-jarrets qui, maintenant, ont la direction des affaires de la France, veulent soulever des bagarres à la porte des sections, puis faire évahir les salles et bousculer les urnes par des bandes de blouses blanches recrutées par la police.

» Electeurs, méfiez-vous!

» Ne répondez à aucune provocation! Ne vous laissez entraîner par aucune insulte et par aucune violence!

» Contentez-vous de surveiller les urnes et d'empêcher toute irrégularité.

Que les motifs donnés par la *Presse* soient exacts ou non, les conseils par lesquels elle conclut n'en sont pas moins bons.

Une correspondance prétend que s'il y a un tumulte et que la troupe doit intervenir, le général Boulanger et ses principaux partisans seraient arrêtés sous l'inculpation de provocation à l'émeute.

On annonce que des forces militaires considérables sont concentrées à Paris pour le 27 janvier.

### In extremis

A mesure que la candidature du général Boulanger gagne du terrain, M. Floquet et ses collègues se sentent mourir peu à peu. On nous raconte qu'il y a un véritable désarroi dans les ministères. Les ministres préparent les nominations *in extremis* de leurs protégés. Enfin tout le petit monde officiel, entré dans le fromage gouvernemental à la suite du cabinet actuel, fait rageusement ses paquets en vue du déménagement probable.

On lit dans la *Presse* :

« L'amiral Krantz, ministre de la marine, a averti tous ses officiers d'ordonnance d'avoir à hâter l'expédition des affaires qui les intéressent le plus, car le 28 janvier le cabinet sera démissionnaire.

» Ainsi a parlé le ministre de la marine.

» Nous le savons de la meilleure source.

» M. Floquet a fait ses malles, sachant déjà que son candidat est battu.

» Il se prépare à céder la place au ministre ferryste qui doit essayer un coup d'Etat.

### LES AFFICHES

Les placards et affiches se multiplient sur les murs de Paris dans des proportions inouïes. Tous les groupes républicains en font; il y en a de spéciales à tel ou tel arrondissement. Il y en a qui sont destinées à telle ou telle profession sociale. Le journal tout entier ne suffirait pas à les reproduire et, du reste, elles se répètent les unes les autres.

tirer sur tout prisonnier qui s'évade ?

— Tes amis nous prêteront leur aide.

— Je les compromettrais.

— Ils se dévoueront.

— Inutilement et dangereusement, Marie.

— Eh bien! nous aurons recours à un autre moyen. Avec de l'or...

— Tu ne corrompas ni Kerkove le commandant, ni Ter-Gois le guichetier.

— N'est-il point d'autres ressources encore ?

Oublies-tu que l'affection accomplit des prodiges, et que la reconnaissance...

— Tais-toi! tu songes à Jean de Mombas.

— Je l'avoue, j'ai fondé sur son affection de grandes espérances.

— Quoi! tu abuserais de la bonté, de la générosité de ce jeune homme, de sa tendresse pour Cornélie, de l'engagement à trahir ses devoirs!

— N'es-tu pas presque son père ?

— Raison de plus pour lui montrer toujours le chemin de l'honneur.

— S'il trouvait sa joie à te sacrifier sa vie ?

— Je repousserais ce dévouement. Marie, n'exigeons pas trop, et surtout ne demandons rien qui soit contraire à la stricte droiture. Quand je compare ma situation actuelle à l'état dans lequel je me trouvais il y a un an, dis, ne dois-je pas remercier la Providence? Mes livres m'ont été rendus; ils trompent l'ennui de longues heures de

### LE DUC D'AUMALE

Nous lisons dans la *Paris* :

« Les bruits les plus contradictoires sont mis en circulation depuis deux jours à l'occasion de la rentrée du duc d'Aumale en France.

» Les uns affirment que le décret annulant la mesure d'expulsion prise contre celui-ci serait promulgué aussitôt après l'échec du général Boulanger.

» D'autres assurent, au contraire, que c'est dans le cas où le général Boulanger serait élu que le duc d'Aumale serait autorisé à passer la frontière.

» Les deux versions sont également fausses.

» Ce projet a pu germer dans l'esprit de certains amis du duc d'Aumale, mais nous pouvons affirmer que les ministres n'ont eu à s'occuper de cette affaire ni d'une manière officielle, ni, comme on l'a prétendu, d'une façon officieuse.

Le peintre A. Cabanel est mort, dans la nuit de mardi à mercredi, après deux ans d'une maladie dont on dit communément qu'elle fait vivre très vieux. Il était atteint d'un asthme, qui, tout en le faisant souffrir beaucoup par intervalles, lui laissait le plupart du temps le loisir de travailler. Cependant, depuis deux ans, une bronchite chronique était venue s'ajouter à la première affection, qui l'avait fort éprouvé l'hiver dernier. L'hiver a ramené une recrudescence d'oppression, à laquelle il vient de succomber: Cabanel est mort étouffé.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LES OFFICIERS DÉMISSIONNAIRES

Les officiers démissionnaires qui désirent reprendre du service ne seront plus astreints désormais à repasser par toutes les épreuves des sous-officiers proposés pour l'avancement. Un décret récent rendu sur la proposition du ministre de la guerre vient en effet de modifier cet état de choses. On tiendra compte maintenant à ces anciens officiers, par leur nouvel avancement, des années de service antérieures. Cette mesure qui était réformée depuis bien longtemps permettra de ne pas méconnaître les connaissances professionnelles de l'expérience qu'ils avaient pu acquérir pendant les premières années de leur carrière.

L'*Echo de Paris* dit que M. le général Grametzel de Kerhué, commandant à Paris la 6<sup>e</sup> division d'infanterie, va être appelé au commandement du 13<sup>e</sup> corps à Clermont-Ferrand, en remplacement du général Warnef, désigné pour un des corps d'armée du Midi, probablement le 17<sup>e</sup> à Toulouse.

Le 5 janvier, c'est le général Coiffé qui quittait le commandement de la 7<sup>e</sup> division à Paris pour aller au Mans commander le 4<sup>e</sup> corps.

Le troisième divisionnaire de la garnison de la capitale va également être changé. Le 5 février M. le général sénateur Deffis aban-

la journée... Tu m'es revenue avec la bonté, ton dévouement et la grâce. Mes fils, profitant de mes derniers conseils, travaillent comme des hommes et repèrent le temps perdu... N'est-ce point assez, dis-moi, pour me donner la force d'attendre ?

— Nous attendrons donc, dit Marie.

Elle embrassa Grotius et changea d'entretien.

Vers le soir, Jean de Mombas vint à son tour.

Le prisonnier lui parla des offres de stathouder avec un détachement si complet qu'il ne paraissait se faire aucun mérite de les avoir rejetées. Il s'entretint de sa fille, et la soirée s'acheva en compagnie de Christel et du commandant. Celui-ci témoignait une grande joie d'avoir retrouvé Jean de Mombas. Tous deux rappelaient les épisodes des durs combats contre les Espagnols, auxquels ils devaient la liberté de la patrie. Puis, lorsqu'on avait assez parlé de faits d'armes glorieux, de traits héroïques, Jean récitait quelques passages des dernières œuvres de Voudel, ou Marie lisait des pages inédites du livre que son mari écrivait pour les rudes marins de son pays, afin de faire de chacun d'eux un messager de civilisation.

On se quitta tard; Marie ne devait repartir que le lendemain.

Quand elle dit adieu à son mari, elle ne semblait plus garder souvenir de la lettre de la princesse douairière, et jamais depuis elle n'y fit allusion.

(A suivre.)

donnera la 40<sup>e</sup> division pour succéder à Orléans au général Biot, qui termine à cette date sa période triennale de commandement. Il n'est pas jusqu'à la division de cavalerie qui ne doive bientôt changer de titulaire. Atteint au mois de juillet, par la limite d'âge, le général Lardeur devra être remplacé. Les généraux Loizillon et Bonie briguent cette succession enviée. On doit remarquer que jusqu'ici le général de Galliffet était le seul officier de cavalerie portant les plumes blanches. Le général de Kerhué portera désormais cet honneur.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Saumur, le 24 janvier 1889.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Dimanche dernier, la Société de Gymnastique de Saumur a procédé à l'élection des membres devant composer la commission administrative pendant l'année 1889.

Ont été élus membres du bureau :

M. Langlois, président.

M. Renard, premier vice-président.

M. Bonneau, deuxième vice-président.

M. Marquoy, trésorier.

M. Julienne, secrétaire.

L'élection du président et du secrétaire est très bien faite. Ces deux membres de la Société étaient désignés depuis longtemps par le président sortant et non candidat à nouveau.

Mais pourquoi avoir changé les deux vice-présidents et le trésorier ?

Il est vrai que dès le lendemain les deux premiers envoyaient déjà leur démission et que le trésorier hésite encore pour savoir s'il doit accepter.

Pourquoi n'avoir pas réélus MM. Milon et Perreau comme vice-présidents, et M. Terrien comme trésorier ?

Est-ce parce que ces messieurs sont d'avis qu'il y a lieu de modifier la situation anormale du professeur de gymnastique ?

J'ai beau chercher autre chose, je ne trouve pas.

Il est vrai que ladite situation a été attaquée plusieurs fois par le président, auquel ces trois membres se sont unis, mais sans résultat.

Aux termes du droit, tous les membres d'une société sont responsables des dépenses occasionnées par l'organisation et l'existence de cette société dont tous profitent. Ils paient une cotisation annuelle.

Or, le professeur de gymnastique ne paie pas de cotisation... au contraire... il touche 50 francs par mois, pris sur les cotisations des sociétaires. Il n'est donc pas sociétaire, mais bien un employé salarié de la Société dont il doit recevoir les ordres.

Mais il n'en est pas ainsi à l'Union Saumuroise. Le professeur de gymnastique salarié est membre de la commission *avec voix délibérative*. Il vote le budget, il s'est même voté 400 francs d'augmentation de traitement.

On a voulu le conserver comme membre de la commission *avec voix consultative seulement*, sans pouvoir réélire.

La majorité n'a pas voulu de cette réforme juste et honnête, et le renvoi de la minorité a été décidé.

C'est triste, mais c'est comme ça.

Un des sociétaires s'est chargé de l'exécution. Il a fait de la propagande tant qu'il lui a été possible d'en faire, ne demandant rien pour lui, sachant très bien que la seule élection qu'il pourrait obtenir serait celle de *membre exclu de la société*. Mais il est parvenu à son but: il a désorganisé et a semé les premiers éléments d'indiscipline.

Ce monsieur a commis une mauvaise action; qu'il en garde le remords.

Nos camarades, dont la bonne foi a été surprise, regrettent ce qu'ils ont fait inconsciemment, sans savoir, croyant à un accord complet. Ils répareront le mal dont on ne leur garde pas rancune et se débarrasseront d'un mauvais conseil qui a cherché à nuire à tout le monde dans le but de satisfaire une basse vengeance personnelle.

Veillez agréer, etc.

Membre de la Société.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation du *Roi d'Ys* semble devoir remporter un brillant succès à Saumur.

Depuis deux jours que cette solennité musicale est annoncée, les locations sont demandées pour toutes les places.

Il n'y aura rien eu de plus beau dans toute la saison et les amateurs de bonne musique bien chantée pourront se présenter en toute sûreté.

Nous avons entendu le Roi d'Ys à Angers, devant une salle magnifique, et nous avons été témoins des braves enthousiastes des dilettantes angevins.

Nous sommes assuré d'avance que la direction ne négligera rien pour Saumur : mise en scène aussi complète, orchestre aussi bien composé; nous pouvons donc l'affirmer, personne ne sera trompé dans son attente.

**SAINTE-MACAIRES-DU-BOIS.** — Dimanche dernier, M. Goubault, propriétaire à la Bafferie, s'était absenté avec toute sa famille. Quand il rentra, il constata que quelqu'un s'était introduit chez lui, avait ouvert les armoires et s'était emparé d'une somme de 449 fr.

Toutes les recherches faites pour découvrir l'auteur de ce vol sont restées sans résultat.

**BEAUFORT.** — Dimanche soir, en revenant de Seiches, avec une voiture pleine de voyageurs, le sieur Lizardières a été assailli à coups de pierres, près la ville de Beaufort. Le cheval seul a été atteint, mais sans gravité.

L'auteur de cet attentat est activement recherché.

**ANGERS.** — Arrestation. — Le nommé G..., facteur des postes, âgé de 49 ans, a été arrêté, hier matin, pour détournements et ouverture de lettres, sur un mandat d'amener du juge d'instruction.

**Curieuse épave.** — Des marins viennent de retirer des sables mouvants de la Maine, près du pont de la Basse-Chatne, un fusil à piston entièrement détérioré. Cette arme, que l'on retrouve de temps à autre, provient bien certainement, dit le *Patriote*, de l'affreuse catastrophe du 16 avril 1850, présente encore à l'esprit de ceux qui l'ont vue ou en ont entendu parler.

Ce débris est déposé au musée Saint-Jean.

**Tours.** — La neige. — Nous avons eu, hier matin, une chute de neige qui paraissait devoir être abondante; elle n'a pas persisté, et il n'en reste plus trace.

Mercredi, a été célébré à Paimpol le mariage de M. Joseph Joubert, fils de notre regretté sénateur, M. Achille Joubert, avec M<sup>lle</sup> Marguerite Duval, fille de M. Sylvain Duval, décédé il y a quelques années, sénateur et président du Conseil général des Côtes-du-Nord.

Les témoins du marié étaient : M. André Joubert, conseiller municipal d'Angers, son frère, et M. E. Berger, député, son cousin; ceux de la mariée étaient : M. J. Gicquel, son beau-frère, et M. Gabriel Le Gorrec, conseiller général, son oncle.

Ce mariage unit deux vieilles familles parlementaires de l'Ouest, bien connues et estimées en Anjou et en Bretagne. M<sup>lle</sup> Duval est la nièce de M. Ollivier qui avait donné sa démission de député et vient d'être élu sénateur dans les Côtes-du-Nord; M. Claude Le Gorrec, oncle de M<sup>lle</sup> Duval, a représenté pendant plus de trente ans, à la Chambre des députés, l'arrondissement de Guingamp.

Quant à la famille Joubert, on sait que M. Joseph Joubert, bis-aïeul du marié, a été membre du Conseil des Cinq-Cents et député sous le premier Empire, et que M. Ambroise Joubert a représenté le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale de 1871.

Quoique aucune convocation n'ait été adressée, à cause du deuil de la famille de Wendel, le mariage de M<sup>lle</sup> Carmen de Wendel avec le duc Artus de Maillé, officier de chasseurs, a réuni mardi, à Saint-Philippe du Roule (Paris), une très brillante assistance. M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine, a donné la bénédiction nuptiale.

La mariée avait pour témoins ses oncles, M. Henri de Wendel et le comte de Gramedo. Auprès du marié : sa mère, la duchesse douairière de Maillé; ses témoins, le maréchal de Mac-Mahon et le comte Armand de Maillé, député de Maine-et-Loire; son

frère, le comte Foulques; ses cinq sœurs, la chanoinesse Hélène de Maillé, la comtesse de Nadaillac, la comtesse de Goutaud-Biron, la comtesse de Ganay et la baronne de Fleury; sa cousine, la jeune duchesse de Plaisance; ses oncles d'Osmond et de Maillé.

**NANTES.** — On lit dans le *Ralliement* :

« Notre correspondant de Nantes nous apprend qu'une très importante maison de cette ville vient de suspendre ses paiements, laissant un passif considérable; il ajoute (sous toute réserve) que les marchandises contenues dans le magasin, s'élevant, d'après l'inventaire, à la somme de 330,000 fr., auraient été soldées par un négociant d'Angers pour 120,000 fr. Tant que nous n'aurons pas de lois protégeant le commerçant honnête, il existera toujours des soldes pour acheter argent comptant, mais le quart ou le tiers de leur valeur, les marchandises avec lesquelles le commerçant gêné aurait pu se relever et faire honneur à ses affaires. »

Le mode du referendum se propage :

Le Conseil municipal de Bergerac vient de décider, par 17 voix contre 2, que les électeurs de la commune seraient invités à voter, par oui ou par non, sur la destination d'une des places de la ville.

**LES VINS DE LA TOURAINE**

On écrit de Tours, 19 janvier, au *Moniteur vinicole* :

« La détente sur les prix commence à s'opérer et nous voyons avec plaisir que les propriétaires ont une tendance à se rendre mieux compte de la situation, laquelle est loin d'être brillante. On le leur a dit, en tenant fermes leurs prix, ils nuisent à leurs plus chers intérêts. »

« A Bourgueil, on espère une reprise sérieuse. »

« En attendant, toujours fort peu d'affaires en vin rouge de la dernière récolte. »

« Il est vrai que les propriétaires ont eu dès le début des prétentions qui étaient hors de proportion avec la qualité des vins et surtout le calme général. »

« Aujourd'hui ils sont devenus généralement raisonnables et on fait en Restigné et Benaie de jolis vins de 90 à 100 francs, et en Bourgueil, Saint-Nicolas, de 100 à 130 francs suivant mérite. »

**Le Roi d'Ys**

Hier, dans l'analyse du *Roi d'Ys*, publié en feuilleton, une transposition de lignes a rendu presque inintelligible le paragraphe concernant le troisième tableau et le commencement du quatrième (troisième page, deuxième colonne). Ce passage doit être rétabli comme suit :

Un mamelon qui domine une vaste plaine.

A l'horizon, la silhouette de la ville d'Ys; à droite, une antique chapelle sur la porte de laquelle est sculptée l'image de saint Corentin. Au lever du rideau, Mylio est debout au milieu de la scène, entouré de ses soldats, l'épée nue. Plusieurs groupes portent des drapeaux et des armes enlevés à l'ennemi. Au fond sur les côtés, des paysans et des femmes, tenant des fleurs et des guirlandes de chêne, acclament les vainqueurs.

Chœur triomphal. De chaque côté de la tombe du saint on dispose les drapeaux et les guirlandes.

La scène vide, Karnac, vaincu, apparaît farouche et désespéré, les vêtements en désordre, la main crispée sur son épée rompue. Complet désespoir.

Au fond, se montre Margared, une autre vaincue, en vêtements sombres, cheveux noirs tombant échevelés sur une robe brune. Pour se venger, la fille du roi propose à Karnac d'ouvrir les écluses qui protègent la ville d'Ys contre la mer. Les deux félons, la main dans la main, vont accomplir leur ténébreux dessein, lorsque la statue de saint Corentin s'anime. Margared et Karnac poussent un cri d'effroi. Le salut les menace de la colère céleste; en même temps des voix d'en haut crient : « Repentez-vous ! » La vision s'efface.

Galerie du palais du roi d'Ys. Rozenn épouse Mylio. Chœur du mariage. Mylio perce les groupes pour pénétrer dans l'appartement de sa fiancée. Les jeunes filles l'arrêtent.

La porte s'ouvre, Rozenn paraît sur le seuil. Elle se dirige vers la chapelle avec le cortège nuptial.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des bords du golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 225 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 170 fr. — Durée de validité : 45 jours. 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Il y a, quoiqu'on en dise, des gens qui sont plus heureux que les autres, ceux, par exemple, qui ne sont jamais malades. Il y en a tant d'autres, au contraire, qui ne peuvent passer un hiver sans prendre un rhume, une bronchite, une fluxion de poitrine... Ils ont beau s'entourer de toutes les précautions d'usage, ils ne peuvent y échapper. Que faire alors ? Aussitôt qu'un rhume commence, au premier effort de toux, prendre, dans le jour, deux cuillerées de *Sirope de Regnaud* (2 fr. 50) le flacon, maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et une troisième cuillerée au moment du coucher. Une longue expérience permet d'affirmer l'efficacité et l'action presque instantanée de ce médicament.

### Vous qui souffrez, lisez !

Laboissière (Oise), le 18 novembre 1888. — Je souffrais de *névralgies*, de *migraines*, avec un *peu de goutte*; j'ai obtenu un très bon résultat par l'emploi de votre BAUME VICTOR, et je vous autorise avec plaisir à le publier. (Sig. lég.)

M<sup>me</sup> veuve BRASSEUR. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

## Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MERCREDI 30 Janvier 1889,

Avec le concours de

M<sup>me</sup> DUVIVIER

de l'Opéra

L'immense succès du théâtre d'Angers

## LE ROI D'YS

Opéra en 4 actes et 5 tableaux.

poème de M. Ed. BLAU, musique de M. E. LALO.

M<sup>me</sup> DUVIVIER jouera le rôle de Margared.

DISTRIBUTION

Margared.....	M <sup>me</sup> Duvivier.
Rozenn.....	Levasseur.
Mylio.....	MM. Verlat.
Karnac.....	Romieu.
Le Roi.....	Larrivé.
Saint-Corentin.....	Garnier.
Jahel.....	Fréville.

Décor nouveaux et costumes neufs. — Mise en scène de M. SABIN, régisseur général.

Prix des places pour cette représentation :

Fauteuils d'orchestre, de balcon, loges, 5 fr. — Loge de MM. les officiers, 3 fr. — Parquet, pourtour de deuxièmes loges, 3 fr. — Parquet militaire, 2 fr. — Parterre, 2 fr. — Parterre militaire, 1 fr. — Baignoires, 3 fr. 50. — Secondes, 1 fr. — Amphithéâtre, 50 cent.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

## Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 26 janvier

Pour les adieux de M<sup>lle</sup> DUVIVIER, dernière représentation du *Roi d'Ys*.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier.

Après un début très ferme, les cours de nos rentes fléchissent sensiblement en clôture : 3 0/0, 82.90 ; 4 1/2 0/0, 104.70.

Le Crédit Foncier a bien résisté aux moins bonnes tendances du marché; on le cote à 1.340. Les obligations foncières et commerciales restent complètement en dehors des fluctuations que la spéculation imprime à un certain groupe de valeurs.

La Société Générale reste à 480. La Banque d'Escompte cote 530. L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants s'inscrit à 603.75 sans changement.

On connaît les conditions d'émission des 60,000 actions de la nouvelle Compagnie de Panama fondée par M. de Lesseps en vue de l'achèvement et de l'exploitation du Canal. Le capital social de la

nouvelle Compagnie sera au maximum de 60 millions, divisé en 120,000 actions de 500 fr. Pendant la durée des travaux, ces actions toucheront l'intérêt à 5 0/0. A partir de l'ouverture du Canal à la grande navigation, cet intérêt sera prélevé sur les recettes avant tout partage des bénéfices. On souscrit dès maintenant à la Compagnie de Panama, à la Compagnie de Suez et à la Banque Parisienne.

On demande au parquet et sur le marché spécial des assurances, l'action du Patrimoine-Vie à 90 francs.

Les obligations des Immeubles de France voient leurs cours s'améliorer chaque jour; on cote 375 et 376. La circulaire bi-mensuelle de MM. J. Blondel et L. Garnier, banquiers, rue Menars à Paris, traite dans son numéro de 20 janvier les questions suivantes : L'élection du 27 devant la Bourse. — L'année 1888 jugée par M. Leroy-Beaulieu. — Les rentes Russes, Italiennes, Espagnoles et Egyptiennes. — L'émission de Corrientes. — Obligations à vendre, acheter ou arbitrer. — Le marché des mines d'or à Londres. — Avis important sur Panama.

Cette circulaire est envoyée gratuitement sur demande à nos lecteurs.

Nos chemins de fer sont fermes.

## ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Succ<sup>r</sup>.

### Baisse de prix

Petits pois supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes . . . . . 4 fr. »  
Hors ville . . . . . 90

Haricots verts supérieurs, la boîte de 4 litre, pour six personnes . . . . . 90 cent.  
Hors ville . . . . . 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants :

1<sup>o</sup> Une magicienne; 2<sup>o</sup> Un vaisseau marchand; 3<sup>o</sup> Un moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

## COMPAGNIE UNIVERSELLE

pour l'achèvement et l'exploitation

DU CANAL INTEROCCÉANIQUE DE

## PANAMA

Capital Social : 30,000,000 de fr.

CE CAPITAL POURRA ÊTRE PORTÉ A 60 MILLIONS DE FRANCS AU MAXIMUM

FONDATEUR : FERDINAND DE LESSEPS

ÉMISSION DE

## 60,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

On verse en souscrivant 125 fr.

Un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées sera servi aux Actions pendant la durée des travaux d'achèvement.

A partir de l'ouverture du canal à la navigation, les recettes serviront à payer la redevance due au Gouvernement des États-Unis de la Colombie, les frais d'exploitation, les arrérages des emprunts que la nouvelle Compagnie aura faits pour l'achèvement de l'entreprise, l'intérêt à 5 0/0 sur le capital actions.

Les recettes, ces prélèvements opérés, seront réparties, savoir :

80 0/0 à l'ancienne Compagnie du canal interocéanique,  
20 0/0 à la Compagnie Nouvelle dont 16 0/0 aux actionnaires à titre de dividende et le surplus en conformité des attributions inscrites dans les statuts.

### DROIT DE PRÉFÉRENCE

Les porteurs de parts de Fondateurs, d'Actions et d'Obligations de la Compagnie universelle du Canal interocéanique de Panama ont droit, par préférence à tous autres, à la souscription et à l'attribution des 60,000 actions émises.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE DÈS À PRÉSENT

Elle sera close le Samedi 2 Février 1889

LES VERSEMENTS SONT REÇUS

Au Crédit d'un Compte spécial à la Souscription, ouvert au nom de M. FERDINAND DE LESSEPS, Fondateur de la Société.

A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez.

A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat.

Et chez tous leurs correspondants.

## Le VIN AROUD

au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

**ACTE DE SOCIÉTÉ**

Suivant acte reçu par M. FONTE-NEAU et son collègue, notaires à Angers, le 6 janvier 1889, portant la mention suivante :

Enregistré à Angers, le 9 janvier 1889, folio 81, case 5. Reçu six cents francs, décimes cent cinquante francs. Signé : RIOUSSE.

M. ETIENNE BOUVET-LADUBAY, négociant, demeurant au château de Méc-Baril, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

M. MARIE-ANDRÉ-LUDOVIC GIRARD, négociant, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Et M. JULES BOUVET, négociant, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation des commerces et industries des vins mousseux et autres.

La durée de la Société est de 12 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1889.

La raison sociale et la signature sociale seront : *Bouvet-Ladubay*.

Chacun des associés a la signature sociale.

Le siège social est à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le fonds social est fixé à 600.000 fr. fourni par 1/3 entre les associés.

Des expéditions de cet acte de Société ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Saumur et au greffe de la Justice de paix du canton Sud de Saumur, le 25 janvier 1889.

**A Vendre ou à Louer  
Jolie petite Propriété**

Située route de Dampierre.

Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Après décès

Le DIMANCHE 27 janvier 1889, à midi, il sera procédé à Villebriennier, au domicile de M. BOIREN père, à la vente des meubles dépendant de sa succession.

On vendra :

Meubles meublants, linge, batterie de cuisine, vin rouge, vin blanc, charrette, outils divers, charrires, un pressoir et ses accessoires, bascules et quantité d'autres objets.

Les adjudicataires paieront comptant et 10 0/0 en sus de leurs prix.

Etude de M. BREVET, notaire à Tigné.

**A VENDRE OU A LOUER  
Le FOUR à CHAUX de RIOU**

Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné.

Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares.

Pour renseignements et pour traiter s'adresser à M. BREVET, notaire.

Etude de M. BRAC, notaire.

**A LOUER  
Pour la Saint-Jean 1889,  
DEUX MAISONS  
DE COMMERCE**

L'une, rue d'Orléans, 41 ;  
L'autre, rue de la Tonnelie, 20.

S'adresser à M. REGNEAU-GUITTON, ou à M. BRAC, notaire.

**Par suite de décès  
A CÉDER PRÉSENTEMENT  
A SAUMUR**

**Un Etablissement de Louage  
de Voitures**

Avec service complet d'omnibus pour les gares des chemins de fer.

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT  
S'adresser au bureau du journal.

**A Louer présentement**

UNE

**JOLIE PETITE MAISON**

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE après FORTUNE**

une des **IMPRIMERIES** du plus belles du département Sud-O. dans chef-lieu de département. C'est-à-dire : commerce, administrations, et compagnies de chemin de fer. **JOURNAL**. Outillage des plus importants, installation magnifique, immeuble construit ad hoc. On céderait au prix du matériel.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales : L. L.

**JEUNE HOMME** de 17 ans de demande place dans une maison de commerce. S'adresser chez M. Bouché, loueur de voitures, place de la Bilange.

**BRODERIES** OR, ARGENT et en tous genres. M<sup>rs</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur. PRIX MODÉRÉS.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix **déjà toute concurrence**. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

**500** Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. **Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.**

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.		Coture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	83	83 90 5	Est	800	800	Obligations			Gaz parisien	515	515
3 % (nouveau)	87	86 97	Paris-Lyon-Méditerranée	1325	1327 50	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	531	533	Est	394	392
4 1/2 % (nouveau)	104 77	104 50	Midi	1153	1150	1865, 4 %	529	529	Midi	401	400
Obligations du Trésor	512		Nord	1037 50	1020	1869, 3 %	410	411 50	Nord	412	411 50
Banque de France	5680	5680	Orléans	1260	1262 50	1871, 3 %	397	397	Orléans	403	402
Société Générale	482 50	481 25	Ouest	927 50	930	1875, 4 %	521 50	521	Ouest	398 50	399
Comptoir d'escompte	1070	1067 50	Compagnie parisienne du Gaz	1435	1426 25	1876, 4 %	513 50	520	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Credit Lyonnais	640	645	Canal de Suez	3220	3215	Bons de liquid. Ville de Paris	517 50	517 25	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Credit Foncier, act. 500 fr.	1347 50	1338 75	C. gén. Transatlantique	571 25	573 50	Obligat. communales 1870	481	480	Canal de Suez	592	593
Credit mobilier	442 50	435	Russe 5 0/0 1870	105 50	105 70	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473 50	Panama 6 0/0	126 10	116
Canal Intér.-Panama	116 25	112				Obligat. foncières 1 83 3 %	387 25	389			

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE LÉTAT**

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres				9 6	9 33	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Liniers-Bou-	11 39				3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53				3 36	7 59		6 13
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23
Vivry	12 15				3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27			1 29	4 10	8 30	1 49	6 42
(Orl.) (départ.)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7 0
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 51				4 36	8 51		7 11
(Orl.) (départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.		8 48	10 53		4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cyr.		9 9	11		4 39	8 56		7 17
Montreuil		9 19	11 24		4 49	9 8		8 22
Thouars		11 57	12 34		5 33	9 38		9 44
Niort		3 58	4 24		7 59	4 33		10 27
Saintes			6 28		11 05	6 14		12 3
Bordeaux			9 19		3 06	9 03		4 54

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				6 13		8 20		3
Saintes				7 13		9 18		6 26
Niort				9 22		10 20		8 10
Thouars				12 14		12 34		1 30
Montreuil	9 35	6 38		12 59		2 03	4 45	9 06
Brézé-s.-Cyr.	9 53	7 18				2 28	5 19	9 11
Chacé-Varr.	10 07	7 27				2 48	5 32	9 29
Nantilly (arr.)	10 13	7 34				2 51	5 31	9 35
SAUMUR (Orl.) (arr.)	10 23	7 45				3 02	5 42	10 03
(Orl.) (départ.)		7 25	11 25			3 41	5 30	
Nantilly (départ.)		7 38	11 36			3 53	5 33	
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 47	11 44			3 01	5 41	10 58
(Orl.) (départ.)		7 57	11 54			3 05	5 45	11 3
Vivry		8 10	12 02			3 17	5 57	
Blou		8 19	12 18			3 26	6 06	
Vernantes		8 32	12 33			3 39	6 19	
Liniers-Bou-		8 45	12 46			3 51	6 30	
Noyant-Méon		8 59	1			4 04	6 42	11 49
Chât.-d-Loir		10 7	2 15			5 09	7 48	12 24
Chartres		2 50				5 17	12 4	3 22
Paris		3 25				5 30	12 27	5 10

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

STATIONS	Direc. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45		6 10	9 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 38	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 35
St-Clement		7 26		12 14	3 59	6 32
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39
Saumur (a)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 40	6 59
(a) (départ.)	3 27	7 53	9 37	12 38	4 31	7 10
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 13
Port-Boulet	3 58	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29
Langeais	4 26	8 50	10 19	1 40	5 16	7 38
Tours	5 05	9 53	11 05	2 23	6 35	8 51
Paris	10 39		3 06	3	7 33	11 47

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Direc. mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 29	5	7 15	11 30	3 23	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	12 08	3 38	6 08
Port-Boulet	3 38	6 30	8 29	12 42	3 49	6 43
Varennes		6 39	8 51	12 53		6 54
Saumur (a)	2 57	6 45	9 04	1 04	4 04	7 06
(a) (départ.)	3 03	6 52	9 13	1 13	4 11	7 13
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 25
St-Clement		7 13	9 33	1 31		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39
La Ménitré	3 28	7 33	9 53	1 48	4 34	7 48
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 59	8 24
Nantes	5 55		11 51	3 38	6 39	12

SAUMUR - LA FLECHE

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	5 30	1 19	7 20	La Flèche	7 15	10 3
Vivry	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 24	10 23
Langeais	5 55	1 58	7 43	Baugé	7 33	10 51
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 10	11 19
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 25	11 39
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivry	8 38	11 50
La Flèche	6 54	3 28	8 53	Saumur	8 55	12 13

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de